



Mairie de Visan
Place du Jeu de Paume
84820 VISAN

Tél : 04.90.28.50.90 – Fax : 04.90.28.50.99

COMPTE-RENDU

REUNION DE QUARTIERS : *Frigolet, Fonteynieux, Le Rotard, Les Blaches, Les Barbes, Les Rochettes, Chabrette*

Date : Mardi 3 septembre 2019 – 18h30
18 participants

Elus présents : Éric PHETISSON, Jean PREVOST, Bernard RACANIERE

Le point sur les sujets abordés lors de la dernière réunion de quartier le 16 mai 2018

Vitesse excessive sur les routes de la commune

La commune ne peut pas faire grand-chose contre les incivilités de ce type. Il est vrai que certaines routes en campagne sont étroites et dangereuses ce qui n'empêche pas certaines personnes d'aller trop vite. Seule la gendarmerie peut intervenir.

Fibre optique

Rappel qu'il est indispensable que les riverains propriétaires des terrains longeant la fibre optique élaguent leurs arbres. Les opérateurs devraient proposer dans les mois à venir des formules d'abonnement à la fibre.

Sacs jaunes supprimés

Le nouveau système de collecte est en place depuis juillet. Rien ne change pour le ramassage des ordures ménagères. Par contre, il faut maintenant amener les emballages, comme le verre ou le papier aux différentes bornes installées sur le territoire. Elles sont au nombre de 8. Ce nombre a été fixé par les bureaux d'études de la CCEPPG (1 colonne pour 250 habitants). Elles ont été placées autour et dans le village : Place du château, en haut de l'avenue du Portail Neuf, Parking Espace Gérard Sautel, Lotissement Lacoste, Arrêt de bus rte de Vaison (modification à la demande des riverains), Intersection rte de Beaumes/rte de Richerenches, Lotissement Le Couvent, Rte de Bouchet au stade.

L'avantage des colonnes aériennes est que l'on peut les déplacer. Quand les lieux seront considérés comme efficaces, nous pourrions envisager de mettre en place des colonnes enterrées.

Nettoyage des rivières

L'Hérein est encombré ; il faudrait le nettoyer. Les élus répondent que c'est la mission du Syndicat Mixte du Versant du Lez qui a cette mission, la commune ne peut rien faire. Ils rappellent que les berges doivent être nettoyées par les propriétaires riverains. Pour info, le Syndicat nettoie le lit de la rivière tous les 3 ans.

Panneaux qui ont disparu

Des participants informent les élus que deux panneaux indicateurs de la commune ont disparu ou sont tombés : Quartier Frigolet, Chemin des Roches. Les élus prennent note mais informent également qu'il ne faut pas attendre les réunions de quartier pour informer la commune. Ne pas hésiter à le faire par téléphone au secrétariat de la mairie ou par mail.

Travaux à venir sur la commune

Toiture de l'école à changer : On s'est aperçu qu'elle était en très mauvais état. Des tuiles tombent. C'est la raison pour laquelle le trottoir sous le toit de l'école a été interdit aux piétons. Le toit doit être refait totalement : charpente, tuiles, isolation. L'appel d'offre aux entreprises a été lancé. Le choix de l'entreprise sera fait prochainement. Nous avons obtenu 80% de subvention pour le financement. Le budget total s'élève à 150 000€.

Programme de voirie : Nous avons augmenté de façon importante le budget voirie. Là encore, un appel d'offre a été lancé. L'entreprise a été choisie et les travaux de voiries vont débiter prochainement en campagne et sur le village.

Aménagement de l'Espace Bellevue :

Création d'un parking à la place du terrain de sport utilisé par l'école. Déjà 2 bornes de recharge électrique pour véhicules ont été placées et sont maintenant en fonction. C'est une bonne chose car cela amène des visiteurs sur la commune. Par contre, il faudra intervenir auprès des fournisseurs GPS car la localisation est fautive (Rue de la République qui n'existe pas). D'ailleurs ce que l'on appelle rue du stade n'est pas officiellement son nom. Il faudra la baptiser lorsque les travaux seront terminés.

Création d'un City Park sur la partie engazonnée à la suite du parking. Ce sera un terrain omnisport réservé aux jeunes et à l'école.

Installation d'un pare-ballon entre le stade, le City-Park et le Chemin de la Palisse. Ce pare-ballon est financé à moitié par la fédération de football

Place de la Coconnière :

Elle a été mise en zone bleue. Les élus questionnent les participants pour avoir leur avis. Ils approuvent la décision car cela a libéré de nombreuses places en particulier par les personnes qui faisaient du covoiturage. Il est fait remarquer que le panneau indiquant la zone bleue est mal placé.

Réponse des élus : Le bas de la place va être refait en collaboration avec la Région qui va installer les arrêts bus des lignes régulières. En effet, les arrêts-bus actuels sont dangereux (Devant la pharmacie). La mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) concernera les arrêts sur les places minute actuelles près de la Poste et à la suite de la boulangerie et du café du siècle. Les deux places « minute » seront déplacées le long du mur « décoré » de l'école. Le nouvel aménagement de la partie basse de la place aura le même nombre de places de parking qu'actuellement. Par contre, certaines places ne seront pas en épis. Il faudra faire un créneau.

Une nouvelle fois, la problématique de la traversée de Visan par les camions est posée. Nous avons questionné le conseil départemental sur la création d'une déviation prévue depuis de nombreuses années. C'est pour le moment non programmé par l'équipe départementale actuelle. Il y a d'autres priorités pour eux pour le moment : contournement d'Orange et de Violès par exemple. Ce n'est pas que le problème de Visan. Les déviations pourtant programmées de Tulette et Suze ont été une fois de plus retardées.

Local de l'agence du Crédit Agricole de Visan : Les locaux ont été rachetés par la commune afin de pouvoir garder le distributeur de billets sur place. Cela a été une négociation avec le CA. Nous souhaitons le rénover et le mettre à disposition d'un médecin.

Travaux engagés par la commune qui sont terminés

Rue du Couvent : enfouissement de tous les réseaux, goudronnage

Mise en service de 4 places pour voitures électriques

Travaux protection incendie au camping

